

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 009-1686/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'entreprise Balmes Transplantation dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence DPEATSV 15/14198/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'État et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'État.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- Favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire ;
- Disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin ;
- Soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement ;
- Construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

Le septième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 5 novembre 2015. Trois projets d'entreprises ont été présentés : Balmes Transplantation, Theranyx et Wineven

Entreprise pharmaceutique, Balmes Transplantation repositionne des molécules pharmaceutiques sur de nouvelles indications thérapeutiques.

Balmes Transplantation recherche et développe de nouveaux composés pour les solutions de conservation des greffons entre le prélèvement et le greffe chez le receveur. Elle va développer un premier produit innovant dans le domaine de la protection des greffons de transplantation dans les 5 années à venir. Bien que société de R&D pharmaceutique, elle est à développement court via un repositionnement de molécules matures.

Ainsi, la démarche originale de l'entreprise est le repositionnement de produits pharmaceutiques existants et non risqués. Le repositionnement en transplantation de molécules déjà enregistrées permet de bénéficier d'un développement court, moins risqué et moins coûteux permettant d'arriver au marché rapidement.

Le produit développé par Balmes Transplantation s'appliquera à tous les greffons de transplantation. A ce titre le marché est évalué à 50.000 greffes par an. In fine, les clients de Balmes sont à la fois les patients, mais également les agences réglementaires et les payeurs assurant le financement de la santé publique dans le domaine de la pharmacie.

Cette méthodologie de repositionnement nécessitera :

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

- D'identifier la molécule ;
- De définir le plan de valorisation clinique avec l'agence réglementaire ;
- De financer l'essai clinique et obtenir l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Il est pertinent de soutenir cette entreprise créée en 2015, suivie par Grand Luminy et qui prévoit d'embaucher sept personnes en CDI. Elle est installée sur le Pôle Scientifique et Technologique de Luminy.

Il est proposé que Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Balmes Transplantation avec l'Etat, pour un montant de 56 000 euros, soit 28 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

Une convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP n° 005-201/13/CC créant l'Autorisation de Programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- La délibération DEV n° 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'État et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'État ;
- La délibération du 20 novembre 2015 approuvant l'avenant au Plan Local de Redynamisation des Bouches-du-Rhône.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de cofinancer le projet de développement de la société Balmes Transplantation.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 28 000 euros à la société Balmes Transplantation.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B320 – Chapitre 204 - Nature 20421 – Fonction 90 – Opération 2011/00236.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Économique
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER